

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 39 (1901)
Heft: 7

Artikel: Mes pantoufles
Autor: Petit-Senn
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-198630>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

le Gouverneur Germain Verray, accompagné du secrétaire de commune, s'en vient à Lausanne pour supplier Messieurs du Conseil des Deux-Cents, dont dépendent les autorités de Pully, de bien vouloir les aider financièrement dans leur entreprise.

Puis une première entrevue a lieu à la Cure de Pully entre le pasteur et les deux lieutenants du Conseil d'une part, et le fondeur de l'autre. Le Conseil offre en cette occasion « trois potz de vin avec deux basches de pain » que le Gouverneur paie deux florins.

Enfin, le « dimanche 9^e de May 1652 », le maître fondeur se rencontre à Lausanne avec les lieutenants, les gouverneurs et d'autres prud'hommes du village, pour arrêter le prix de la fonte de la cloche. On fait boire et manger tout ce monde, ce qui coûte 10 florins 6 sols.

Quelques jours plus tard, le serrurier et le fondeur viennent, depuis Vevey, avec huit hommes, pour « despendre » la cloche et convenir de prix pour la « ferrure d'icelle ». Le « disner », arrosé de vin de la commune, est payé 6 florins 6 sols par le gouverneur.

La cloche « despendue » est conduite à Vevey, par voie du lac, et le transport est payé 1 florin 6 sols aux « bastelliers qui s'en chargent. »

Puis une délégation part de Pully pour assister à la refonte de la cloche. Elle compte trois délégués, dont notre gouverneur, et, « avant que de partir, on boit un coup ».

A St-Saphorin, ces messieurs éprouvent la nécessité de se désaltérer, et, aux frais de la communauté, l'on boit demi-pot pour 6 sols.

A leur arrivée à Vevey, ils font transporter la cloche d'abord au poids de la ville, puis chez le fondeur.

Le jour de la fonte, pour rafraîchir le fondeur et ses aides, les envoyés de la commune offrent du vin pour la somme de 2 fl. 4 s. 6 d., la « femme du fondeur » reçoit pour son vin 1 fl. 9 s. (Très galants, nos Pulliérans !)

Pour finir, tout ayant bien réussi, un « gouter » réunit, « en la Croix-Blanche de Vevey », le fondeur, ses trois aides et les trois délégués, ce qui revient à 14 florins.

Puis les représentants de Pully soldent ce qu'ils ont dépensé pour leur entretien à Vevey, soit 14 florins, quittent cette ville et reprennent le chemin du logis.

A Cully, ils trouvent les « bastelliers » qui ont fait escale et partagent avec eux pour 2 florins 3 sols de vin.

Il s'agit maintenant de remettre à sa place la cloche qu'un charretier a remontée du Port.

On a recours, pour cette importante opération, aux charpentiers Monneyron, au serrurier « maître Tétard », au « mareschal » (dont le nom n'a pas été transmis à la postérité), au S^r Daniel Crespin, qui fournit « du fert pour faire le ferrement de dicte cloche et le battail d'icelle », et aussi au fondeur qui dirige la mise en place. Tous ces travaux coûtent à la communauté 132 florins 2 sols 3 deniers. En outre, le Conseil offre, à ceux qui y ont coopéré, un repas que le Gouverneur paie 55 florins.

Enfin, on livre « à Maister Jehan Richonnet pour avoir fondu dicte cloche a bon compte du prix convenu avec luy : 57 florins ».

Les comptes de l'« honorable Germain Verray », gouverneur de Pully, d'où sont extraits les détails ci dessus, finissent là ; sans doute parce que la bourse, la « boîte » communale, pour employer le terme de l'époque, parce que la boîte n'était pas intéressée au sermon d'inauguration et aux gais repas, qui, sans doute, célébrèrent la mise en branle de la nouvelle arrivée. Aussi bien, elle avait déjà coûté 311 florins 9 sols 9 deniers aux finances de la communauté.

Et voilà ce que m'a rappelé la lecture du chapitre qui ouvre l'intéressant et patriotique

ouvrage que nous offre, au début de ce siècle, le distingué pasteur de Blonay, M. A. Ceresole, ce chapitre qui, sous le titre de « Voix des cloches », nous parle de la vieille fonderie, d'abord Richenet, puis Dreffet, plus tard Treboux, et enfin Perret de Vevey. Je me suis souvenu de la doyenne des cinq sœurs qui constituent la sonnerie de l'antique prieuré de Pully, et j'ai pensé, qu'à l'aide des comptes que nous a laissés l'« honneste Germain Verray », je pourrai contribuer, peut-être, pour une petite, toute petite part, à l'histoire de la vieille fonderie veveysanne.

Lausanne, 30 janvier 1900.

C. B.

Une commune trop prudente.

Dans le temps que le regretté Jacques Dubs représentait de façon si digne les Vaudois, aux Chambres fédérales, une de nos localités eut le louable désir de lui décerner la bourgeoisie d'honneur.

Pareille distinction ne pouvait être mieux placée.

La municipalité de la localité en question présente donc cette proposition à la ratification du conseil communal. Celui-ci l'accueillit avec enthousiasme. On allait voter, sans discussion.

Soudain, un conseiller demanda la parole. Il s'associait, dit-il, de tout cœur à l'enthousiasme de ses collègues, mais il était un point sur lequel il lui paraissait bon d'être fixé avant la votation. Les prestations des communes à l'égard de leurs bourgeois ordinaires existent-elles également à l'égard des bourgeois d'honneur ? Par exemple, dans l'éventualité — improbable sans doute — où M. Dubs ou quelqu'un de ses descendants requiert l'assistance, la commune serait-elle tenue de la lui accorder ?

A cette question, à laquelle personne n'avait songé, les conseillers et la municipalité elle-même devinrent songeurs. Il se fit un grand silence. Au fond de la salle, on entendit une voix murmurer : « C'est tout de même vrai, y faudrait bien ça éclairci avant de voter. »

Les membres de la municipalité se consultèrent à voix basse.

Enfin, le syndic se leva et déclara que la municipalité ne pouvait répondre tout de suite. Elle voulait en référer au Conseil d'Etat.

Consulté, le Conseil d'Etat répondit qu'il n'y avait pas deux poids et deux mesures. Les bourgeois d'honneur jouissent des mêmes droits que les autres bourgeois ; s'ils requièrent l'assistance de la commune, elle doit leur être accordée.

Cette réponse tomba comme un sceau d'eau froide sur l'enthousiasme des conseillers communaux. Avec de sincères regrets, sans doute, ces messieurs revinrent de leur premier sentiment. Ils estimaient que la commune ne pouvait assumer les obligations éventuelles que lui eût créées l'adoption de la proposition municipale.

Et voilà pourquoi M. Dubs ne fut pas bourgeois d'honneur de X...

La nai.

Quand bin l'armana à Toïnon Souci marquavê de la nai dza po dévant Tsalandà, n'eïn ein tot parai rein zu tantqu'à stâo dzo passâ que l'eïn a fé cauquies bounès fulaiès et que y'eïn est bo et bin tsezu on bon demi pi.

Pu n'eïn pas tot vu ; ne sein sù d'eïn avâi onco dâi cratchaies po stâo dzo que vint ; monsu Caprê dè Tselion l'a de et ma mère grand a zu frai âi pi tota la senanna quand bin l'a dâi bounès bambouches et que se tint adé lo choffepe ; l'est on signo dè nai. Lè vilho

* La seconde a été fondue, en 1789, par Pierre Dreffet, de Vevey ; les trois autres sont du XIX^e siècle.

qu'ont dâi douleu pè lè piautes diont assebin que lè tracassont mé què dè coutema : signo dè nai ; et cliâo qu'ont dâi z'agaçons pè lè z'artets diont onco que stâo dzo l'âo font vaire lè z'étailes : onco po dè la nai.

N'est onco rein per tsi no que n'eïn tchi pas tant ; mâ allâ vaire pè lo Payi d'Amont et lè z'Ormonts, iô l'eïn fâ dâi pétaies dâo tonaire qu'on n'est pas fottu dè vaire lè montagnes et que cliâo pourro Damonnâi sont quasu einterrâ deïn la nai 'na boun'eïmpartia dè l'hivai ; assebin, quand l'eïn vint cauquies fulaiès, ne s'eïn eincousenont pas tant.

— A-te bin nu per tsi vo ? demandâvè on dzo ion d'Agllio à on citoyen dè pè lè Mosses.

— Oh bin ! vouaïque ! l'âi repond l'Ormounein, pas onco tant, n'eïn ein zu feinameint 'na petita cratcha dè doze pi !

Stâo dzo passâ, l'étâi mâ fâi galé dè vaire veri et prevolâ cliâo pélots que l'ouré fasâi dansi et que, s'on saillivè défrou, on étâi astout tot blianc dè nai, qu'on resseïmbliâvè à dâi monnâi.

L'est lè bouébo qu'êtiont conteints dè vaire cliâa nai ; assebin l'ont astout zu trè lè ludzès du lo lénau et failai lè vaire coumeint sè marrotâvâ ein saillèint dè l'écoula, que lo noutro est arrevâ on dzo à l'hotô la djouta tot'eïnclia et on ge tot potsi, po ceïn que lo bouébo à Tacon l'âi avâi tsampâ 'na manotta pè la tita, bin su sein lo volliâi.

Oïl po lè bouébo, vive l'hivai ! mâ por no, que ne sein vilho, cliâa nai no z'eïmbitè et no z'ingrindzè ; on pào papi sailli sein avâi lè pi tot mou et, se faut vouaffâ deïn cliâa nai, on lequè et no vouaïque astout étâi lè quatre fers ein l'air ; per cé teïmps s'on a pas dâo bou à tsapliâ pè la remise, on n'est rein asse bin què vai lo fornèt.

L'autra nè, que l'a tant nu, lo vilho conseiller dè perroise étâi zu passâ la veilla tsi madama Canfouet, 'na vilha damuzalla, bouna po lè pourro et que demâorè tota soletta tsi lo municipau Barbolan.

Adon, po allâ tsi Barbolan, du quie dévânt faut montâ on grand égrâ ein pierre dè taille, asse drai que n'êtsila et qu'est ein défrou dè la maison ; cé égrâ n'est don rein achottâ et quand nai et qu'on l'a pas remèssi faut bin sè crampounâ à la balustre sein quiet on a vito lequâ et vo vouaïque bas du tot amont.

Don, cliâa nè que vo dio, quand l'eût zu fiai n'hâora. lo conseiller desè à madamuzalla Canfouet que volliâvè modâ, mâ la vilha sè budzivè papi po allâ lo cliâiri, kâ le peïnsavè que lo conseiller cognessâi prâo la baraua et que sarâi prâo sailli à novïon.

Mâ arrevâ âo-dessus dâi z'égrâ, lo vilho fe 'na lequâie su la nai et vouaïque que rebattè, la tita la premiere tantqu'è tot avau.

La vilha damuzalla, qu'avâi son pailo que baillivè drai su cliâo z'égrâ, quand l'eût cliâa rebenafè, âovrè la fenêtra et l'âi criè :

— Eh ! monsu lo conseiller, faut-te allâ vo cliâiri po décheïndrè ?

— N'ia pas fauna, madamuzalla, l'âi repond lo vilho ein sè cheïnteint lè coulès, su dza âo bas !

Mes pantoufles.

Mes pantoufles sont pour moi l'emblème de l'indépendance ; je les mets avec plus de plaisir qu'un habit de bal, car elles m'annoncent le repos de la chambre, la solitude studieuse, les charmes de la composition, les délices du foyer ; avec des pantoufles, je cours les champs de la pensée, avec l'habit de bal, je rampe sous le joug des convenances et le fardeau des préjugés. N'est-il pas juste que mon imagination s'exerce sur un sujet si favorable à son essor, sur une chaussure qui me rend à la liberté et m'accompagne dans les excursions charmantes que je fais au pays des illusions ? car, après tout, c'est dans ce pays que je me trouve le mieux ; c'est là que l'ennui se dissipe, que la gaieté s'épanouit

encore, et qu'on peut chercher ce bonheur que tous demandent, que nul n'obtient, mais qu'on entrevoit du moins dans les riants souvenirs du passé ou les espérances dorées de l'avenir.

Avec quelles jouissances ne glisse-t-on pas le soir dans ses pantoufles des pieds meurtris par la fatigue de la journée et blessés par le cuir gênant des bottes ! C'est alors que les cors s'endorment mollement, ne crient plus vengeance contre la chaussure étroite qui les comprimait, et oublient les tourments d'une gênante et dure captivité.

On ne porte les pantoufles que chez soi, où nulle boue n'en ternit les belles couleurs ; on marche avec elles plus en sûreté, mieux à l'abri des faux pas nombreux qui nous attendent dans la société ; car le terrain n'est pas glissant au sein de sa chambre, entouré de sa famille, bien loin des turpitudes humaines. A coup sûr, il se fait plus de bassesses avec des escarpins qu'avec des pantoufles.

Les pantoufles sont sans prétention, pleines de bonhomie ; elles sympathisent avec la mise la plus simple ; nulle domestique ne se fatigue le poignet pour leur donner un luisant qu'elles n'ambitionnent point ; elles ne cherchent pas à se produire ; elles attendent dans une alcôve sombre le moment d'être utiles et de se rapprocher du foyer, où s'écoule leur carrière ignorée, sans qu'elles aient à se reprocher d'avoir été pour quelque chose dans les *pas perdus* du solliciteur désappointé, dans les démarches humiliantes du courtisan, ou dans la fuite honteuse du soldat qui *lève le pied* durant une action.

Les chenets de la cheminée sont le trône modeste des pantoufles ; là, elles bravent la rigueur des hivers, l'humidité des rues et le choc des cailloux roulants placés en embuscade sur le pavé : ce sont elles qui s'offrent d'abord à nous au sortir de notre lit ; elles nous accompagnent dans la convalescence, et tempèrent la rigueur d'une réclusion forcée. Au moment où je trace ces lignes en leur honneur, il me semble presque qu'elles m'en témoignent de la reconnaissance par la douce chaleur qu'elles me communiquent et l'agrément que j'éprouve de les avoir mises en revenant d'une longue promenade. Puis, quel que soit le cordonnier qui ait fait vos souliers, ils ne disent rien à votre cœur ; il n'en est pas de même des pantoufles, souvent brodées par une main qui vous fut chère : il est bien doux alors de penser qu'une amie nous tient les *piéds chauds*, et dans ce cas, il est presque impossible de faire un *pas* sans songer à elle.

Dans ce monde pervers où tout est feinte, où la générosité est dupe, la candeur absurde, l'intrigue en faveur, l'égoïsme universel, combien souvent j'ai regretté mon foyer et surtout mes pantoufles chéries ?

PETIT-SENN.

Le lit du colonel.

Il y a quelques années, lors d'un rassemblement de troupes, l'état-major d'une division ou d'une brigade — nous ne nous souvenons plus au juste — devait passer la nuit dans un tout petit village.

A grand-peine, on put trouver une chambre pour le colonel en chef. Tous les autres officiers étaient condamnés à coucher sur le foin, comme de simples pioupious. Chez nous, n'est-ce pas, avec nos mœurs démocratiques, le mal n'était pas bien grand.

Cependant, le major-médecin n'était pas du tout content. Cette nuit sur la paille ne lui disait rien. Il faut croire que c'était un médecin qui aimait ses aïses, et dont le sommeil, dans la vie civile, n'était pas souvent troublé par le bruyant appel de la sonnette de nuit.

« Comment donc pourrais-je faire pour avoir un lit ? » se disait-il.

Hélas, il n'y avait rien à faire. Le seul lit disponible, dans tout le village, était celui qui le attendait colonel.

Il était tard déjà. L'infortuné major, tout seul, la tête basse, se promenait de long en large devant la maison de commune, où sa place avait été arrêtée, à l'écurie, à côté de celles des autres officiers. « Comment donc pourrais-je faire pour avoir un lit ? » se répétait-il, obstiné.

A ce moment, le colonel sortit de la maison. Il allait se mettre au lit, dans ce lit tant convoité par le médecin.

« Comment, major, encore debout, exclaima-t-il, en frappant familièrement sur l'épaule de l'officier, vous êtes bien sombre ce soir. Qu'y a-t-il ? »

— Rien, mon colonel... rien...

— Après la journée fatigante que nous avons eue, vous ne paraissiez point pressé d'aller vous reposer. Déjà, tous vos collègues sont « à la paille ».

— « A la paille, » mon colonel, c'est bien le cas de le dire.

— Il est de fait qu'ici l'hospitalité n'est pas très brillante. C'est à grand-peine qu'on a pu me dénicher une chambre, et encore, paraît-il, elle laisse fort à désirer.

— Ah, oui..., cette chambre..., chez le vieux municipal... Hum !... Hum !

— Et quoi?... Qu'y a-t-il ? Savez-vous, major, que vous n'êtes pas rassurant avec votre hum !

Le visage du médecin se rassénérât un peu.

— Oh ! mon colonel, il n'y a rien ; rien de sérieux, en tout cas...

— Allons, allons, major, vous m'intriguez. Qu'y a-t-il ? Entre soldats, que diable, pas de façons !

— Rassurez-vous, mon colonel, une bagatelle. Vous savez, sans doute, que le fils du municipal, malade depuis plusieurs années, est mort il y a quatre jours. Dès lors, à ce qu'on dit... votre chambre — qui était la sienne — n'a pas été aérée.

Le colonel pâlit. Au contraire, le visage du major s'épanouissait. Il faisait nuit noire, heureusement : on ne vit rien.

Saisissant brusquement par le bras, le médecin, qui pirouetta sur ses talons, le colonel le regarda bien en face : « Alors, vous trouvez que ce n'est rien ça !... Et on me laissait ignorer la chose !... Non, je ne logerai pas dans cette chambre... Un mortel !... Quatre jours !... Oh ! c'est trop fort ! Allons, major, venez avec moi ; nous trouverons bien une place quelque part, sur le foin. J'aime mieux ça.

— Mais, mon colonel, revenez donc à vous... Vous avez tort... Vous serez bien mieux dans un lit, quand même...

— Non, non, non, mille fois non ! c'est inutile, je n'irai pas là-bas. Allons, vous dis-je, venez avec moi. Nous avons tous deux grand besoin de repos.

— ... Si vous permettez, mon colonel, dans un moment. Je désire prendre l'air encore un peu.

Aussitôt seul, le major, riant sous cape, s'en alla prestement s'étendre dans la funèbre couche, que lui abandonnait si facilement son supérieur. Il y dormit jusqu'au matin d'un sommeil de colonel.

Au déjeuner, tout les officiers connaissaient l'histoire, bien que le colonel n'en eût soufflé mot.

Le capitaine d'administration qui avait organisé les logements, s'approcha, au sortir de table, du médecin, et lui dit tout bas, à l'oreille :

« Alors, major, quel satané conte avez-vous fait au colonel ? Il n'y a rien de vrai dans votre histoire. Sachez même que, jamais encore, il n'y a eu de décès dans la maison du municipal. On n'y meurt pas, paraît-il. »

Un officier d'artillerie, qui avait entendu ces mots, se pencha à l'autre oreille du médecin : « Hein ! mon cher major, maintenant que le médecin est entré dans la maison, le charme pourrait bien être rompu ? »

Commandements des maires en France.

La Loi, comme l'Eglise, a ses commandements. Pour un maire, apprenez quels sont les règlements :

A la maison commune être journellement. Lire tous les placets très attentivement, Y répondre en bon style, et surtout promptement. A monsieur le préfet écrire exactement, Avec le sous-préfet, procéder mêmement. Recevoir le public toujours courtoisement, Même alors qu'il se plaint du maire injustement. Puis, surveiller l'école et, paternellement, Parler à chaque enfant, qui le trouve assommant. Chose plus grave encore : unir des cœurs aimants Qui, bientôt, maudiront le maire et leurs serments. Au chef-lieu du canton, mener, une fois l'an, Les conscrits, que l'Etat tient à voir comme Adam. Présider le Conseil, en subir bravement Les stériles débats sans découragement. Ne recevoir jamais le moindre traitement, Et souvent, du pays, aucun remerciement. Tel est le sort d'un maire habituellement. Parfois, il peut avoir un dédommagement, Mais il faut, pour cela, mourir subitement. Le peuple alors, ému, dit trop tardivement : « Il fut un maire habile et d'un grand dévouement. Accompagnons le corps avec recueillement. » Le beau jour de sa vie est son enterrement.

(Les Annales.)

Mot du logogriphe : Malheureux. — Ont répondu juste : MM. Masson, Genève ; F. Bron, Peseux, Neuchâtel ; L. Margot, Sainte-Croix ; Hôtel continental, Hôtel du Raisin, Amédée Pochon, Lausanne ; Lavanchy, Col-des Roches ; Lydie Schmidt, Semsales ; G. Garin, Aubonne ; Pauroux, Onnens ; Alice Wymann, Genève. — La prime est échue à l'Hôtel du Raisin, Lausanne.

THÉÂTRE. — Jeudi, la représentation de **La Robe rouge**, de Brieux, a fait une des plus belles salles de la saison et ce n'est pas peu dire. Dans l'auditoire, un grand nombre de juristes. A la sortie, les spectateurs étaient unanimes à louer l'interprétation et la mise en scène, auxquelles M. Darcourt avait voué tous ses soins. Une troupe en tournée n'eût certainement pas mieux fait. Quant à la pièce elle-même et à son esprit, les avis différaient beaucoup. Nous ne sommes pas encore bien habitués à l'orientation actuelle de l'art dramatique, qui tend de plus en plus à se rapprocher des idées nouvelles. Et certes, le théâtre n'est pas le moins téméraire, ni le moins heureux d'entre les propagateurs de ces idées. Cela ne va pas à tout le monde.

Demain, dimanche, **Les crochets du père Martin**, drame en 3 actes, et **Champagnol malgré lui**, comédie en 3 actes. Pléurs et rires. — Rideau à 8 heures.

Soirées de Zofingue. — Tout le monde au théâtre : messieurs les étudiants sont en scène. C'est une vieille tradition, et solide, je vous le promets. Le programme ? Qu'importe. Ce sont les étudiants. Huit jours avant les représentations, on ne trouve déjà plus de billets. C'est pour *lundi et mercredi prochains*. Si vous n'avez pas encore de place et que vous n'ayez pas d'ami à Zofingue, ma foi ?....

Souscription en faveur d'un monument à Juste Olivier.

Montant de la souscription à ce jour . Fr. 128 —

La rédaction : L. MONNET et V. FAVRAT.

Le docteur HERMANN, d'Athènes (Grèce), écrit : « Les *Pilules hématogènes* du docteur *Vindevogel* m'ont toujours pleinement satisfait. Ce reconstituant est le plus efficace de tous ceux qui m'ont été soumis pour combattre avec certitude les divers cas d'anémie, de faiblesse et d'épuisement. »

125 pilules à fr. 4.50. — Dépôt dans toute pharmacie.

Papeterie L. MONNET, Lausanne.

3, RUE PÉPINET, 3

REGISTRES

de toutes réglures et de tous formats.

REGISTRES SUR COMMANDE

EXÉCUTION PROMPTE ET TRÈS SOIGNÉE

Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Howard.